

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 février 2016

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les adjoints au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- Les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège, MM. KLEIN Bruno, LUX Léonard, SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.
- Absents excusés : MM. RONVAUX Alain (qui donne procuration à Hélène DAUL) et ERNENWEIN David (qui donne procuration à Roland SCHAFFNER)

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du Procès-verbal de la séance du 08 février 2016*
- 3) *Adoption du Compte Administratif 2015 : Commune et lotissement Weingarten II*
- 4) *Adoption du Compte de Gestion 2015 : Commune et lotissement Weingarten II*
- 5) *Affectation de résultat*
- 6) *Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de LOCHWILLER*
- 7) *Point sinistre*
- 8) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée comme secrétaire de séance Hélène DAUL.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 08 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 08 février 2016 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Adoption du Compte Administratif 2015

a) Commune

Madame le Maire soumet aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

Exercice 2015	DÉPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	101 776,97	198 788,16
Section INVESTISSEMENT	331 213,91	33 920,56
Report en section de Fonctionnement (002)		380 252,00

Report en section d'Investissement (001)		51 124,00
Reste à Réaliser	3 200,00	
TOTAL	436 190,58 €	664 084,72 €

Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint KALCK Christophe, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015.

b) Lotissement WEINGARTEN II

Madame le Maire soumet aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

Exercice 2015	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	201 461,55	209 773,10
DEPENSES		201 462,20
Résultat de l'exercice (excédent)	201 461,55	8 310,90
Résultat de l'exercice 2014 (déficit)	- 201 461,55	- 8310,90
Transfert de résultats par opérations non budgétaires pour clôture du budget lotissement	0 €	0 €

Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint KALCK Christophe, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015.

4) Comptes de gestion 2015 : CCAS - Commune - Lotissement WEINGARTEN II

Soumis par Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 de la commune, le compte de gestion de l'exercice 2015 du lotissement WEINGARTEN II et le compte de gestion du C.C.A.S. de l'exercice 2015 qui fait apparaître un report de 0,19 € ; présentés par Mme FISCHER, Trésorière de Saverne, dont les écritures concordent rigoureusement avec celles du compte administratif du même exercice.

5) Affectation de résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2014	RESULTAT DE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	51 124,40 €	-297 293,35 €	3 200,00 €	-3 200,00 €	-249 368,95 €
Fonctionnement	380 252,36 €	97 011,49 €			477 263,85 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	477 263,85 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	249 368,95 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	227 894,90 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	- 246 168,95 €

6) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière car le mandat des membres du bureau est arrivé à échéance.

Les membres de ce Bureau sont nommés pour six ans par le préfet, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.

Par courrier du 15 janvier 2016, la chambre d'agriculture a désigné trois membres :

FRINTZ Denis - titulaire
BARTH René - titulaire
STORCK Olivier - titulaire

Suppléants : FRINTZ Bernard et BARTH Joseph

Il revient au conseil municipal de désigner trois autres membres.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

Membres titulaires :

Léonard LUX	13 rue de l'Eglise	67440 LOCHWILLER
Christophe KALCK	46 rue Principale	67440 LOCHWILLER
Marielle BRASSEL	39 rue Principale	67440 LOCHWILLER

Membres suppléants :

LINDER Dominique	8 rue des Vergers	67440 LOCHWILLER
SCHORR Jean-Claude	3 rue des Prés	67440 LOCHWILLER

7) Point sinistre

- L'appel d'offre concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement au lotissement a été publié le 29/02/2016. Les travaux seront subventionnés par la Communauté des Communes du Pays de MARMOUTIER-SOMMERAU sous forme de fonds de concours. Un plafond de 200 000 € pour le coût total des travaux a été fixé afin de ne pas grever les finances communales.
- Mme KAMMERER Nadège demande s'il ne faut pas passer en phase de catastrophe naturelle car la situation devient ingérable. De plus, elle sollicite plus d'actions comme des demandes de subventions aux diverses collectivités (Région ACAL - Département 67).
- Une réunion avec le Sous-préfet se tiendra le 02/03/2016 en présence des élus de la commune et membres de l'association « LOCHWILLER se soulève ». Le rapport GEODERIS (définitif ou partiel) est attendu lors de cette entrevue. Or selon Mme KAMMERER, il semblerait que, pour obtenir le rapport définitif, il faut attendre plusieurs mois car les experts doivent encore traiter leurs résultats en laboratoire.
- Manifestation du 02/02/2016 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation financière est sollicitée par l'ALSS (courriel du 24/02/2016) dans le cadre de la réalisation des banderoles suite à la manifestation du 02 février dernier. La facture se chiffre à 228 € TTC et une répartition par moitié est donc sollicitée.

Mme KAMMERER Nadège quitte la salle en tant que membre de l'association.

M. SCHAFFNER Roland n'utilisera pas la procuration de M. ERNENWEIN David car ce dernier est également membre de l'association.

Madame le Maire sollicite l'avis de chacun des membres présents. Des désaccords apparaissent sur le fonds de la requête. Après concertation, le Conseil Municipal décide à 6 voix pour et 3 contre (MM. KALCK, KLEIN et GOETZ) d'octroyer exceptionnellement une participation financière qui s'élève donc à 114 €.

Pour les prochaines demandes de subvention, l'association devra solliciter le CM avant tout projet de manifestation ou autres et proposer plusieurs offres de prix sinon aucune aide ne sera octroyée.

- Mme KAMMERER Nadège informe que le député HETZEL a contacté son mari et il en ressort que seule une intervention au niveau des plus hautes instances (ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) puisse aboutir à une avancée du dossier.
- Madame le Maire s'engage également à contacter les sénateurs du Bas-Rhin pour obtenir une intervention au niveau du ministère compétent.
- Mme KAMMERER Nadège demande si une action ne peut pas être engagée contre l'Etat pour les mettre face à leur responsabilité : l'Etat ne soutient ni la collectivité ni les personnes qui se voient condamnées lors d'un litige identique à Lochwiller. L'Etat encourage la géothermie mais le cadre législatif régissant ce dispositif est à modifier en profondeur pour assurer une meilleure protection de l'exploitant.

Madame le Maire se charge de contacter les avocats de la collectivité pour avis sur la question.

8) Divers et informations

a) Cession gratuite parcelle Commune - GLASSER

Suite à l'ordonnance de rejet du Livre Foncier en date du 11/01/2016 concernant la cession susnommée, Madame le Maire informe le conseil Municipal que la procédure d'échange entre les deux parties doit être de nouveau soumise au vote de l'assemblée délibérante et transmise au Livre Foncier pour exécution. En effet, la requête a été rejetée car une mainlevée d'hypothèque sur l'immeuble concernée n'a pas été produite.

Vu *la gratuité* concernant la levée d'hypothèque sur l'immeuble référencé section 1, n°297/108,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession sans soulte de la parcelle cadastrée section 1, n°297/108 lieudit « Village », d'une contenance de 0,30 are, propriété de M. et Mme GLASSER Christophe domiciliés 10, rue des Prés à Lochwiller.
- effectue ce changement de propriété par voie d'acte administratif, et désigne pour cela Mme EBERSOHL Danièle, Maire de Lochwiller, dans les fonctions d'officier ministériel et autorise M. KALCK Christophe, adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir, au nom de la Commune de Lochwiller.

b) Vérification des poteaux incendie

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une offre de prix pour le contrôle des 25 poteaux incendies du village. La vérification se chiffre à 720 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette offre de prix.

c) Contrat de vérification du paratonnerre de l'Eglise

Le contrat de vérification annuelle du paratonnerre de l'église étant arrivé à échéance le 31/12/2015, Madame le Maire propose le renouvellement de ce contrat pour une durée de 5 ans sur une base de 145 € HT annuel révisable selon l'index du bâtiment B.T Electricité en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat susmentionné.

d) PLU de KLEINGOEFT

Madame le Maire informe les conseillers que la commune de KLEINGOEFT procède actuellement à une révision allégée de son PLU dans le cadre d'une opération d'aménagement pour l'installation de nouveaux ménages dans le village.

e) Stationnements intempestifs

Monsieur Yves GOETZ, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, que des personnes stationnement de manière gênante et dangereuse rue des Vignes et rue de l'Etang. Une des conséquences de ces incivilités, certains agriculteurs doivent passer par le lotissement Weingarten pour se rendre sur KLEINGOEFT car les voitures garées rue des Vignes rendent le passage trop étroit pour les engins agricoles.

Madame le Maire se renseigne auprès de la gendarmerie pour obtenir plus d'informations car aucune signalisation n'est mise en place dans la commune pour le stationnement.

f) Abribus rue Principale

Monsieur SCHAFFNER Roland sollicite l'avis du Conseil Municipal pour le remplacement de l'abribus en bois situé à coté des conteneurs en verre par un nouveau et le placer au 32 rue Principale.

Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition.

g) Projets investissement BP 2016

Pour information concernant les opérations d'investissement pour le prochain budget 2016 :

- Chapelle rue Principale : acquisition en nue-propriété (usufruit de SCHMITT Irène) par acte notarial et rénovation en régie.
- Columbarium
- Radar pédagogique
- Isolation acoustique foyer SP
- Voiries et réseaux divers
- Emplacement conteneurs + projet stationnement terrain de sport
- Logements communaux ?